

CATALONIA BACKGROUND INFORMATION [SÉRIE E / 2013 / 11.1 / FR]

Date: 12/11/2013

Auteur: Montserrat Guibernau*

DÉMOCRATIE ET AUTODÉTERMINATION AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Cet article identifie l'émergence de ce que je définirais comme « nationalisme émancipateur », entendu comme un nouveau type de nationalisme démocratique émergent dans les démocraties libérales occidentales, dans lesquelles la nation et l'état ne coïncident pas, comme en Catalogne, en Écosse ou en Flandres. Signe de l'avènement d'un temps, où les nations incluses dans des états plus grands invoquent leur droit de décider de leur avenir politique. Actuellement, le « nationalisme émancipateur » fait de la quête pour l'indépendance au sein de l'Union européenne une caractéristique nouvelle et spécifique.

Le nationalisme émancipateur représente une avancée dans l'approfondissement de la démocratie de par l'acceptation du principe du consentement. Il défend le droit d'une nation de décider de son futur politique par la voie démocratique et inclut le droit de sécession. Il représente un moment clé dans la vie de la nation du passage de l'adolescence à l'âge adulte. Ceci est illustré par la volonté de la nation d'agir et d'être reconnue comme une « demos » capable de décider de son propre futur politique.

Ce type de nationalisme représente une nouvelle phase dans l'émancipation des peuples. Il trouve sa source dans les idées inspirées des révolutions française (1789) et américaine (1776). Plus récemment, on retrouve ces revendications dans le célèbre discours des « Quatorze Points » de Woodrow Wilson du 8 janvier 1918, qui reprend le droit à l'autodétermination des peuples. Le « nationalisme émancipateur » reconnaît la primauté du droit ; il respecte les droits de l'homme et fonde sa légitimité sur le consentement du peuple. Il offre une voie d'expression aux insatisfactions face au *status quo* qu'il défie.

Les États réagissent de diverses manières aux demandes de leurs minorités nationales, et leurs réactions dépendent en général de la culture politique et de l'histoire propre à chaque pays. Par exemple, la volonté du gouvernement britannique de reconnaître l'Écosse comme une nation et sa prédisposition à autoriser un référendum sur l'indépendance de l'Écosse en 2014 contraste fortement avec la position espagnole d'interdire la réalisation d'un référendum sur l'indépendance de la Catalogne.

Conformément à la Constitution, l'Espagne est un seul "demos" (peuple) formé par « tous les Espagnols ». Les Catalans sont considérés comme faisant partie de ce « demos », ce qui a pour conséquence que tout référendum sur l'autodétermination de la Catalogne sera considéré comme étant illégal à moins d'être explicitement autorisé par l'État. L'Article 2 de la Constitution affirme à son tour que ' la Constitution est fondée sur l'unité indissoluble de la nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les Espagnols' ; et l'article 8 statue que la mission de « l'Armée » est de 'garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Espagne, de défendre son intégrité territoriale et son ordre constitutionnel'.

En Catalogne, la méfiance publique envers la politique et le ressentiment à l'égard des politiciens et du système politique se mélange à un sentiment de tristesse au regard des limitations imposées depuis longtemps aux revendications pour une plus grande autonomie politique. Les citoyens déplorent également le déficit fiscal de la Catalogne, ainsi que le manque de reconnaissance de la Catalogne en tant que nation à l'intérieur de l'Espagne. Les questions culturelles et identitaires figurent parmi leurs revendications prioritaires.

Je situe l'origine du changement entre décentralisation et sécession en Catalogne comme étant le résultat de deux processus parallèles. En premier lieu, la consolidation de la démocratie a permis au peuple d'exprimer ses aspirations politiques sans peur – fait nouveau pour une société qui a vécu pendant plus de quarante ans sous le joug d'une dictature- tout en les considérant comme étant légitimes. Les nouvelles générations qui ont grandi dans une Espagne démocratique sont convaincues de la légitimité de leurs revendications, notamment du droit de décider de leur futur politique par la voie d'un référendum, à l'image de celui qui aura lieu en Écosse par exemple. Cela explique en grande mesure l'empressement des catalans à s'engager dans des mobilisations populaires, afin d'exprimer leur mécontentement envers le « *status quo* ».

En second lieu, l'État espagnol s'est toujours opposé à la reconnaissance de la Catalogne comme une nation et à ses revendications pour une plus grande décentralisation. Il a au contraire défendu une position centraliste, partagée par les deux principaux partis politiques, les conservateurs et les socialistes. Les personnes interrogées en Catalogne, de différentes obédiences politiques, ont encore et toujours pointé du doigt le manque de réponses à leurs aspirations à plus d'autonomie en Catalogne (sans jamais parler de séparation à l'époque). Elles font également référence à l'annulation d'une partie du Statut d'Autonomie de 2006- une fois modifié afin de s'ajuster parfaitement à la Constitution et ratifié par référendum (18 juin 2006)- qu'elles considèrent comme une décision sans précédent dans l'Europe moderne. Elles relèvent enfin le déficit fiscal de la Catalogne vis-à-vis de l'administration centrale à Madrid. Tous ces arguments sont chargés d'un fort contenu émotionnel et ils ont contribué à élargir le fossé entre la Catalogne et l'État espagnol. Cela a nourri un « sentiment d'aliénation » grandissant parmi d'importants secteurs de la population catalane,

qui se matérialise par l'émergence d'un mouvement civil séparatiste au cours des cinq dernières années environ.

A Barcelone, environ un million de personnes ont manifesté le 11 septembre 2012 en faveur de l'autodétermination, et la dénommée « Voie Catalane » (une chaîne humaine qui a relié la Catalogne du nord au sud le 11 septembre 2013) a rassemblé plus d'un million de personnes. Cela illustre la force du mouvement civique en faveur de l'autorisation de la tenue d'un référendum pour permettre à la Catalogne de décider de son futur politique ; à savoir si elle veut rester à l'intérieur de l'Espagne, ou si elle décide de devenir un pays indépendant. A l'heure où je rédige cet article, le soutien populaire en faveur de l'indépendance atteint 52,3%, selon le premier réseau de radio, *Cadena Ser*, (sondage d'opinion du 11 septembre 2013).

Actuellement, le projet Européen est confronté aux demandes pacifiques des petites nations, telles que la Catalogne ou l'Écosse, qui veulent être reconnues en tant que nations à l'intérieur de l'Union européenne. Cela pourrait conduire à une reconfiguration fondamentale du pouvoir au sein de l'UE. Cet état de fait répond au désir d'une plus grande démocratie à un moment où le traditionnel modèle d'état-nation est remis en question par la gouvernance transnationale et mondiale ainsi que par le droit légitime des peuples à décider de leur propre destin politique. Dans cet environnement, la société civile apparaît comme « le domaine le plus viable pour relever des défis et construire des alternatives qui renforcent les processus de démocratie participative » (Voss and Williams, 2011, p. 369), comme l'est le mouvement séparatiste et démocratique catalan étudié ici. Ce nouveau milieu offre une opportunité de corriger le déficit démocratique de l'UE. Il offre également la possibilité d'alléger le fardeau bureaucratique des institutions de l'UE. Mais surtout, il se présente comme étant une occasion unique de renforcer un sentiment partagé d'identité européenne par le biais d'une plus grande intégration politique et économique. Sans l'ombre d'un doute, le dialogue est la voie à suivre.

* **Montserrat Guibernau** est Professeur de Sciences Politiques de la Queen Mary University à Londres

Références

Voss, K.&Williams, M. (2011) The local in the global : rethinking social movements in the new millennium, *Democratization*, 19(2), pp.352-377.

Guibernau, M. (2013) 'Catalan Secessionism: After Democracy', *Ethnopolitics*, vol. 12, no. 4, pp.1-26.